

FORMATION INITIAL CACES® R 482

Catégorie B1

OBJECTIFS

Connaître les bases de la réglementation en entreprise, sur voie publique et les principaux textes de la sécurité sociale,
 Connaître les principaux types d'engins, les caractéristiques principales et le fonctionnement des principaux organes de service et de sécurité,
 Connaître les principaux risques inhérents à la fonction, les règles de conduite, de circulation, de stationnement et les dispositions générales de sécurité,
 Être capable de réaliser en sécurité les opérations prescrites impliquant la mise en œuvre de l'engin.
 Manutentionner un engin de chantier en sécurité en condition de travail.
 Assurer de manière optimale, les travaux à réaliser avec l'engin de chantier

DUREE

4 jours soit 28 heures comprenant : 1 jour de théorie, 2 jours de pratique
 1 jour de tests CACES®

INTERVENANT

1 technicien de formation spécialiste de l'utilisation et de la manutention mécanisée des engins de chantier.
 1 testeur certifié pour réaliser les TESTS CACES® R482.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne appelée par ses activités à conduire, même occasionnellement une pelle hydraulique (Article R.4323-55 du Code du Travail).
 Des personnes en situation de handicap peuvent être éligibles à cette formation, rapprochez-vous d'un conseiller commercial pour évaluer la faisabilité de la formation.

PRE-REQUIS

Être âgé de 18 ans minimum
 Être reconnu apte médicalement,
 Savoir lire, comprendre et retranscrire le français.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

Chaussures de sécurité, casque, gants...

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

	Inter entreprises		Intra entreprise	
	SESAME	Client	SESAME	Client
Salle				
Vidéo Projecteur				
Ordinateur				
Matériel pédagogique				
Engins de manutention et levage + accessoires				

TARIF

Selon devis joint ou tableau des tarifs

DELAI D'ACCES

En adaptation avec vos disponibilités et celles du (de la) Formateur(trice)

CONTENU DE LA FORMATION

- I - CONNAISSANCE DE BASE DU CODE DE LA ROUTE

Identification et connaissance de la signalisation en vigueur

Des panneaux de signalisation routière :

Tous les panneaux de danger (Série A), d'interdiction et d'obligation (Série B), sur chantier, en entreprise, sur voie publique

De tous les signaux relatifs aux interdictions et aux régimes de priorité = panneaux et feux,

Connaissance des règles fondamentales liées aux manœuvres particulières :

Changement de direction, dépassement d'autres véhicules, franchissement d'intersections,

Règles d'interdiction de stationnement en ville et sur route.

Véhicule :

Connaissance des équipements réglementairement obligatoires pour autoriser des engins sur pneus non immatriculés à circuler sur la voie publique. Règles particulières de circulation des engins de TP, des véhicules prioritaires, des engins spéciaux notamment les engins « hors gabarit routier » = signalisation, vitesse, consignes.

- II - DEVOIRS ET RESPONSABILITES DES CONDUCTEURS D'ENGINS

Les prescriptions de textes réglementaires applicables, pour les secteurs considérés, aux engins de chantier :

Circulation, Examens, Vérifications, Travaux de voisinage des lignes électriques

Les risques spécifiques dus aux travaux en tranchée, le port des protections auditives

Les catégories d'engins susceptibles d'être confiés à un salarié selon « l'autorisation de conduite » délivrée par son employeur.

Les informations spécifiques à un chantier (de nuit, au bord de l'eau, en souterrain, sur ouvrage d'art...).

Les responsabilités et pénalités encourues.

- III - TECHNOLOGIE ET CONNAISSANCE DE L'ENGIN

Les différents organes :

Description et terminologie, caractéristiques technologiques, chaîne cinématique et principe de fonctionnement d'un système hydraulique. Transmission et circuit de freinage, les différents équipements de travail et leurs fonctions.

La préparation à la mise en route (inspection visuelle, précautions à prendre, vérification :

L'équipement de protection individuel (EPI) du conducteur,

Le contrôle visuel des différents éléments de l'engin (boulonnerie, amorces de rupture, châssis, pneus, fuites),

Les niveaux et appoints journaliers, l'accès en montée et en descente de l'engin,

La propreté de l'espace cabine, la visibilité depuis le poste de conduite, la mise en œuvre des sécurités,

La mise « sous tension » : interprétation des symboles du tableau de bord, pictogrammes, fonction « Test »,

La mise en route moteur, le contrôle du tableau de bord,

Les temps de chauffe (moteur, transmission et équipements), le contrôle sous pression

Les précautions lors de l'arrêt (arrêt normal ou pour intervention d'entretien) :

Le stationnement de l'engin (horizontalité), le positionnement des équipements y compris leur calage lors d'interventions,

La mise en œuvre des sécurités (leviers au point mort, « mise en sécurité »,

La procédure d'arrêt moteur, la consignation.

- IV - RISQUES INHERENTS A LA FONCTION

Concernant les risques mécaniques engendrés par les parties mobiles chaîne cinématique et connaissances des différents circuits : lubrification, refroidissement, alimentation en air, circuit carburant,
 Concernant le risque électrique, les différents branchements électriques, les batteries, l'assistance au démarrage,
 Concernant les risques chimiques liés aux produits (graisses, solvants, nettoyants, peintures...) carburants,
 Concernant les risques physiques liés aux circuits hydrauliques, gonflage des pneus,
 Concernant le risque incendie - explosion, production d'hydrogène lors de la charge des batteries, extincteur spécifique,
 Concernant les risques spécifiques lors de l'opération de :
 Levage : Sécurité hydraulique pour la fonction levage, méthode d'élingage, points de préhension, ballant, contact électrique aérien, élévation de personnes : réglementation.
 Chargement, déchargement, Transport : Réglementation, arrimage, stabilité.

- V - LES REGLES DE CONDUITE

Les règles générales de sécurité communes à toutes les catégories d'engins
 Concernant tant le conducteur lui-même que vis-à-vis des tiers, en phase de :
 Travail et déplacement sur chantier, sur route,
 Chargement sur porte-engins. En particulier, la gestuelle de commandement de manœuvre.

- VI - EXERCICES PRATIQUES

- Prise de poste, Vérifications avant utilisation de l'engin concerné
- Prise en mains de l'engin,
- Circulation à vide
- Circulation en charge
- Réaliser une tranchée
- Charger et décharger une unité de transport
- Effectuer une opération de déblai et remblai avec remise en stock
- Opération de levage
- Fin de poste.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ACQUISES

1 contrôle des connaissances théoriques.
 1 contrôle des connaissances du savoir-faire pratique.

VALIDATION DU STAGE

Le CACES® R 482 Catégorie B1 sera délivré au conducteur ayant passé avec succès les tests théoriques et pratiques.
 Ce CACES® a une durée de validité de 10 ans.

PORTEE DE LA FORMATION

Nous attirons votre attention sur le fait que cette formation peut être requise pour occuper certains postes. Pour plus de renseignements, contactez pôle emploi ou directement sur leur site internet : <http://www.pole-emploi.fr/accueil/>

Si difficultés d'apprentissage ou handicap, contactez Mme DUGOUCHET Gladys au 04 32 61 02 33 ou par mail à gestion@sesame-formations.fr